

## ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de PEYRAT DE BELLAC (Haute-Vienne),

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2213-1 ;

VU le code de la voirie routière et notamment l'article L. 113-2;

VU la requête en date du 21 septembre 2023 par laquelle l'entreprise ALLEZ & CIE, représentée par Thierry PILOT, domicilié, ZA du Puy Gaillard – 87520 ORADOUR/GALNE, sollicite l'autorisation de fermer à la circulation sauf riverains et secours une portion de la VC n°24 (La Lande) afin de pouvoir réaliser l'ouverture et fermeture d'une tranchée pour la pose d'un câble électrique pour ENEDIS (alimentation éolienne) ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental en date du 28 septembre 2023 ;

### A R R Ê T É

**Article 1er :** A compter du 02 octobre 2023 et pour une durée de 5 jours, la circulation sera interdite sur une portion de la VC n°24 (intersection avec la VC n°15 de l'Etang en direction de la Lande) sauf pour les riverains et véhicules de secours afin de pouvoir réaliser les travaux précédemment énumérés.

**Article 2 :** Une déviation nécessaire sera mise en place correspondant à l'itinéraire suivant : VC n°15 (route de l'Etang) - RD675 (route de Saint-Junien) - RD947 (route de Poitiers) et VC n°24 (route du Villard-Lagedamont)

**Article 3 :** La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise l'entreprise ALLEZ & CIE, ZA du Puy Gaillard, 87520 ORADOUR/GLANE.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Ampliation du présent arrêté sera adressée à la gendarmerie de BELLAC, au Centre de Secours de BELLAC, SAMU87, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche, Conseil Départemental antenne technique de Val d'Issoire, transports scolaires Nouvelle-Aquitaine, l'entreprise ALLEZ & CIE.

Fait à PEYRAT DE BELLAC  
Le 29 septembre 2023  
Mme le Maire  
Patricia MARCOUX LESTIEUX

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué

